

Agir en faveur de l'environnement

Avec le FEDER



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère
de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement durable
et de l'Aménagement
du territoire

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

Direction Régionale de l'Environnement
Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement

Des programmes européens

Convergence:

(nouveaux États membres)

Compétitivité régionale et emploi :

- Fonds Social Européen
- Fonds Européen de Développement Régional : Programme Opérationnel
- FEADER : Document Régional de Développement Rural
- FEP

Coopération :

(ancien interreg – fonds FEDER)

Des priorités transversales

Innovation

Développement durable

Technologies de l'Information et de la Communication
(TIC)

Excellence



Programme opérationnel 2007-2013

700 953 570 €

- Axe 1 : Recherche et développement, innovation, politique de l'entreprise
- Axe 2 : Environnement, pratiques durables et prévention des risques
- Axe 3 : Accessibilité
 - Sous-axe 1 : Transports
 - Sous-axe 2 : Société de l'information
- Axe 4 : Volet territorial



Axe II - Environnement, pratiques durables et prévention des risques (21% FEDER)

FEDER 148 000 000 € courants

- 1 : Favoriser la biodiversité et la ressource en eau
- 2 : Favoriser l'excellence environnementale dans les actions des institutions publiques (collectivités, associations,...)
- 3 : Favoriser l'excellence environnementale dans les actions des entreprises
- 4 : Favoriser les transports publics propres et durables en particulier dans les zones urbaines
- 5 : Gestion coordonnée des risques naturels et technologiques

Priorité 1: Préserver la biodiversité et la ressource en eau

Objectifs : Maintenir la biodiversité et développer une infrastructure régionale biodiversitaire terrestre et aquatique ; maîtriser les consommations d'eau

Types d'actions éligibles

Préservation de la biodiversité et des paysages remarquable.

Restauration des milieux naturels.

Milieux aquatiques.

Ressources en eau.

Information et sensibilisation aux enjeux environnementaux, en particulier à l'eau et à la biodiversité.



Priorité 5 : Gestion coordonnée des risques naturels et technologiques

Actions éligibles

- Acquisition de données et études relatives aux risques naturels.
- Assistance technique afin d'intégrer les risques dans les documents d'urbanisme.
- Opérations pilotes à caractère démonstratif.
 - Techniques dynamiques de ralentissement des crues.
 - Mesures accompagnement prévention des risques technologiques.
 - Actions collectives visant la réduction de la production et la sécurité de l'élimination des déchets spéciaux.
 - Traitement de sols et sédiments pollués.
 - Etudes sur la recherche de solutions alternatives à l'immersion des sédiments portuaires en mer.
- Acquisition de données et études du risque climatique et de ses conséquences sur les aménagements et sur les activités économiques.
- Conception et mise en œuvre de dispositifs d'alerte.



Schéma de programmation d'un dossier

Dépôt du dossier auprès du Préfet de région, du président du Conseil régional et du président du Conseil général concerné

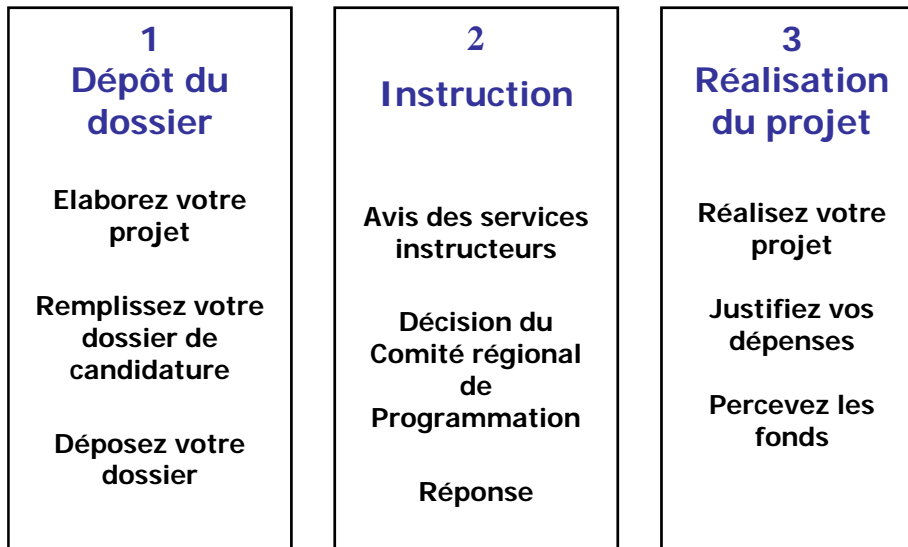
5 groupes de programmation et de suivi en charge de l'instruction

- 1 : R&D, Politique de l'entreprise, TIC
- 1 bis : Agriculture - Pêche (FEADER-FEP)
 - 2 : Environnement
 - 3 : Transports
 - 4 : Attractivité territoriale
- 5 : Formation tout au long de la vie

Comité de programmation unique (FEDER, FSE, FEADER, FEP)

Comité de suivi unique (FEDER, FSE, FEADER, FEP)

Dépôt de dossier



Liens internet

Concernant les priorités présentés :

<http://www.nord-pas-de-calais.ecologie.gouv.fr> -

Rubrique « Les dossiers – Agir en faveur de l'environnement avec le FEDER »

Concernant le fond FEDER de manière générale :

<http://www.nord.pref.gouv.fr/> - Rubrique « Actions de l'Etat – Europe »

